

SARL AZUR IMMOBILIER
 La Rose du Vent Rue du pré
 74360 ABONDANCE
 Téléphone : 04.50.71.39.46

BAREME DES HONORAIRES GESTION LOCATIVE – Barème au 1^{er} janvier 2020

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	
GESTION COURANTE & ASSURANCE LOYERS IMPAYES	
Sur les encaissements - bail d'habitation loi du 06/07/89 en location nue	7.20% TTC
Sur les encaissements - bail d'habitation loi du 06/07/89 en location meublée	8.40% TTC
Assurance loyers impayés (car moins de 10 lots assurés à ce jour)	3.30% TTC
Assurance loyers impayés (quand plus de 10 lots seront assurés)	2.70% TTC
REPRESENTATION, TRAVAUX ET PROCEDURES	
Gestion de sinistres, commission de conciliation, représentation du mandant, clôture et transfert de mandat	
suivi travaux sans responsabilité de maîtrise d'œuvre, contentieux hors assurance loyer impayé	72 euros TTC de l'heure
BAUX SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989	
Honoraires facturés au propriétaire à minima équivalent à ceux incombant au locataire, montants TTC au taux de TVA 20% susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail hors zone tendue	8,00€ /m ²
Zone tendue	10,00€ /m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00€ /m ²
Honoraires d'entremise et de négociation	3,00 / m ²
BAUX STATIONNEMENTS - CODE CIVIL	
Honoraires de location et rédaction correspondant à 2 mois de loyer hors charges T.T.C.	
BAUX NON SOUMIS A LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989	
Honoraires de location et rédaction - sur le montant hors charges du loyer annuel	12% TTC
BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS & DEROGATOIRES	
Rédaction du bail - sur le montant hors charges du loyer annuel	6% TTC
Honoraires de location - sur le montant hors charges du loyer annuel	6% TTC
Renouvellement -sur le montant hors charges du loyer annuel	6% TTC
DIVERS	
Etat des Servitudes Risques et d'Informations sur les Sols	25,00 € TTC
Commande et constitution du dossier de diagnostic technique obligatoire	29,00 € TTC
Estimation locative offerte en cas de signature de mandat	180.00€ TTC
HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
BAUX SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989	
Honoraires facturés au propriétaire à minima équivalent à ceux incombant au locataire, montants TTC au taux de TVA 20% susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail hors zone tendue	8,00€ /m ²
Zone tendue	10,00€ / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00€ /m ²
Avenant -	150,00 € TTC
BAUX STATIONNEMENTS - CODE CIVIL	
Honoraires de location et rédaction correspondant à 2 mois de loyer hors charges T.T.C.	
BAUX NON SOUMIS A LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989	
Honoraires de location et rédaction - sur le montant hors charges du loyer annuel	12% TTC
BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS & DEROGATOIRES	
Rédaction du bail - sur le montant hors charges du loyer annuel	6% TTC
Honoraires de location - sur le montant hors charges du loyer annuel	6% TTC
Renouvellement -sur le montant hors charges du loyer annuel	6% TTC

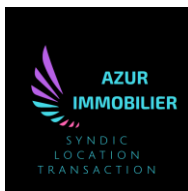
Pour information

LES HONORAIRES ET FRAIS DE GESTION SONT ENTIEREMENT DEDUCTIBLES DES REVENUS FONCIERS

« Le professionnel doit veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans la majorité des transactions de vente auxquelles il participe. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : il est possible de déroger à ce barème de prix dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières »

(Réponse ministérielle no 1209 du 31 octobre 2017, JOAN p. 5300).

SARL au capital de 5 000 euros - Immatriculé au RCS de THONON LES BAINS sous le n° 844 165 746 – TVA intracommunautaire : FR7844165746
 Caisse de garantie : SO.CA.F 26, rue de Suffren 75015 PARIS syndic : 550 000€, Gestion : 30 000€, transaction (sans détention de fonds) : 110 000€
 RC PRO Suffren Assurances Associés, 26, rue de Suffren 75015 PARIS n° de contrat : 105708080
 Cartes professionnelles délivrées par la CCI de HAUTE SAVOIE – n° 7401 2018 000 038 113
 Code APE : 6831Z



SARL AZUR IMMOBILIER
La Rose du Vent Rue du Pré
74360 ABONDANCE
Téléphone : 04.50.71.39.46

Syndic – Barèmes au 1^{er} janvier 2020.

HONORAIRES DE BASE

De 2 lots FORFAIT	850€ TTC
De 3 à 5 lots FORFAIT	1 700€ TTC
Jusqu'à 10 lots	252€ TTC DU LOT
De 11 lots à 150 lots	De 165€ TTC à 216€ TTC DU LOT en fonction des équipements communs
Plus de 150 lots	150€ TTC DU LOT
NB : Ces honoraires incluent notamment les frais et débours administratifs (hors frais postaux), ainsi que les frais de photocopie de convocation et de rédaction de PV de la première AG annuelle.	

PRESTATIONS PARTICULIERES

La rémunération due au syndic professionnel au titre des prestations particulières est calculée :

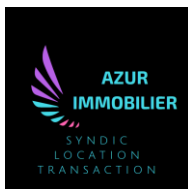
	HT	TVA	TTC
Heures Ouvrables	50,00	10,00	60,00
Heures non Ouvrables (avant 20 heures)	75,00	15,00	90,00
Heures non Ouvrables (après 20 heures)	100,00	20,00	120,00

La rémunération due au titre des prestations particulières s'entend hors frais d'envoi. L'envoi des documents afférents aux prestations particulières donne lieu à remboursement au syndic des frais d'affranchissement ou d'acheminement engagés.

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

Mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception :	15€ HT soit 18€ TTC
Relance après mise en demeure :	30€ HT soit 36€ TTC
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé :	100€ HT soit 120€ TTC
Frais de constitution d'hypothèque :	125 € HT soit 150€ TTC
Frais de mainlevée d'hypothèque :	125 € HT soit 150€ TTC
Dépôt d'une requête en injonction de payer :	150 € HT soit 180 € TTC
Constitution du dossier transmis à l'auxiliaire de justice : (Uniquement en cas de diligences exceptionnelles)	150 € HT soit 180 € TTC
Suivi du dossier transmis à l'avocat Vacation Horaire (uniquement en cas de diligences exceptionnelles) :	50€ HT de l'heure soit 60€ TTC
Etablissement de l'état daté, (Nota. Le montant maximum applicable aux honoraires d'établissement de l'état daté, fixé en application du décret prévu à l'article 10-1b de la loi du 10 juillet 1965 s'élève à la somme de)	333.33 € HT soit 400 € TTC
Opposition sur mutation (article 20 I de la loi du 10 juillet 1965) :	50 € HT soit 60€ TTC
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien :	25 € HT soit 30€ TTC
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques :	25 € HT soit 30€ TTC
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnées à l'article R. 134-3 du code de la construction et de l'habitation :	50€ HT soit 60€ TTC.
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967) :	25 € HT soit 30€ TTC

PRESTATIONS HONORAIRES TTC
1/ TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.
2/ Ces prestations correspondent à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations p



SARL AZUR IMMOBILIER
La Rose du Lac Rue du Pré
74360 ABONDANCE
Téléphone : 04.50.71.39.46

Ventes – Barèmes au 1^{er} janvier 2020.

De 0 à 100 000 euros	<u>5 000€ TTC</u>
De 100 001 euros et plus	5% TTC
Ventes de Terrains ou murs commerciaux	7% TTC
Garages/ Parkings forfait	2 000€ TTC
Avis de valeur	180€ TTC

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Recherches – Barèmes au 1^{er} janvier 2020

De 0 à 100 000 euros	<u>2 500€ TTC</u>
De 100 001 euros à 600 000 euros et plus	2% TTC